

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 6 juillet 2017

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 112 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Loïc BARAT - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Patrick BORE - Valérie BOYER - Marie-Christine CALATAYUD - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Alain CHOPIN - Laurent COMAS - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGODIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Eric SCOTTO - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jocelyne TRANI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Mireille BENEDETTI représentée par André GLINKA-HECQUET - Jacques BESNAÏNOU représenté par Gisèle LELOUIS - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORE - Nicole BOUILLOT représentée par Alain CHOPIN - Nadia BOULAINSEUR représentée par Josette FURACE - Laure-Agnès CARADEC représentée par Monique DAUBET-GRUNDLER - Gérard CHENOZ représenté par Michel AZOULAI - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Richard FINDYKIAN - Monique CORDIER représentée par Solange BIAGGI - Christophe DE PIETRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Daniel HERMANN représenté par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Bernard MARTY représenté par Florence MASSE - Christophe MASSE représenté par Eugène CASELLI - Virginie MONNET-CORTI représentée par Michèle EMERY - Yves MORAINÉ représenté par Martine RENAUD - Claude PICCIRILLO représenté par Bernard JACQUIER - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Stéphane RAVIER représenté par Sandrine D'ANGIO - Roger RUZE représenté par Roland CAZZOLA - Isabelle SAVON représentée par Frédéric DOURNAYAN - Dominique TIAN représenté par Sabine BERNASCONI - Maxime TOMMASINI représenté par Bruno GILLES - Cédric URIOS représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Roland BLUM - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Frédéric COLLART - Michel DARY - Anne DAURES - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Georges GOMEZ - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Xavier MERY - Marie MUSTACHIA - Patrick PADOVANI - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Gérard POLIZZI - Véronique PRADEL - Maryvonne RIBIERE - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Emmanuelle SINOPOLI - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 6 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FES 002-665/17/CT

■ Budgets annexes du Territoire Marseille Provence - Affectation des résultats de l'exercice 2016

Avis du Conseil de Territoire

DBP 17/15602/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Selon les textes en vigueur, l'arrêté des comptes de l'établissement public de coopération intercommunale de la Métropole Aix Marseille Provence a été approuvé par le vote du compte administratif le 18 Mai 2017.

Il a permis d'une part, de dégager le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement déterminé après qu'aient été exécutées les dotations aux amortissements et aux provisions, et, d'autre part, de calculer les restes à réaliser en dépenses et/ou en recettes qui seront repris au budget supplémentaire de l'exercice suivant.

La procédure, mise en place par les instructions budgétaires et comptables M57, M4 et dérivées consiste à prévoir dans le budget le résultat de fonctionnement attendu de l'exercice, puis, à le constater lors de l'approbation du compte administratif et à l'affecter en priorité à couvrir le besoin de financement de l'investissement. Le surplus éventuel peut soit être affecté à l'investissement en dotation complémentaire soit être conservé au fonctionnement.

Les affectations de résultats sont détaillées dans le tableau suivant :

Budgets	Résultat 2016		Résultat de clôture de la section fonctionnement	Résultat de clôture de la section investissement	Reste à réaliser en recettes	Reste à réaliser en dépenses	Part affectée à l'investissement	Solde à reporter au fonctionnement
	Fonctionnement	Investissement						
CTD	0,00	-4 197 011,08	965 522,55	-924 288,77	0,00	0,00	924 288,77	41 233,78
ASSAINISSEMENT	2 515 242,25	3 464 866,43	5 558 858,76	2 347 035,85	0,00	0,00	0,00	5 558 858,76
EAU	1 011 685,21	3 963 294,19	5 542 695,60	9 758 182,14	0,00	0,00	2 000 000,00	3 542 695,60
PORTS	147 266,25	-1 285 254,68	704 573,43	-514 469,37	0,00	0,00	514 469,37	190 104,06
MIN	-80 037,30	17 539,27	-813 125,79	319 229,55	0,00	0,00	0,00	-813 125,79
CREMATORIUM	346 740,95	149 669,74	2 191 245,80	1 209 532,77			0,00	2 191 245,80
OPERATIONS AMENAGEMENT	-264 995,57	632 808,24	-1 325 315,27	1 013 322,76	0,00	0,00	0,00	-1 325 315,27

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;

Signé le 6 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La délibération n° HN 01-001/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil du Territoire portant élection de Monsieur Guy Teissier en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération FAG 041-2041/17/CM du 18 mai 2017 approuvant le Compte Administratif 2016.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

DELIBERE

Article 1 :

Le Conseil de Territoire émet un avis favorable à l'affectation des résultats de l'exercice 2016 des budgets annexes délégués, tel que présentée ci-après.

Article 2 :

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement des budgets annexes de la Collecte et traitement des déchets, de l'Eau et des ports de plaisance :

Collecte et traitement des déchets :

Le résultat positif de clôture de fonctionnement de 965 522,55 euros, est destiné à couvrir le déficit de la section d'investissement d'un montant de 924 288,77 euros.

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du Budget supplémentaire 2017 à l'émission d'un titre de recette d'un montant de 924 288,77 euros imputé en recette d'équipement sur la nature 1068 «Autres Réserves ».

Le reliquat de 41 233,78 euros est reporté au compte 002 au budget supplémentaire 2017 en section de fonctionnement.

Eau

Le résultat positif de clôture de fonctionnement de 5 542 695,60 euros est affecté pour un montant de 2 000 000 euros à la constitution d'une dotation complémentaire en réserve.

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du Budget supplémentaire 2017 à l'émission d'un titre de recette d'un montant de 2 000 000 euros imputé en recette d'équipement sur la nature 1068 «Autres Réserves ».

Le reliquat de 3 542 695,60 euros sera reporté au compte 002 au budget supplémentaire 2017 en section de fonctionnement.

La section d'investissement présente un excédent de clôture de 9 758 182,14 euros, qui sera reporté au compte 001 au budget supplémentaire 2017.

Signé le 6 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

Ports de plaisance :

Le résultat positif de clôture de fonctionnement de 704 573,43 euros, est destiné à couvrir le déficit de la section d'investissement d'un montant de 514 469,37 euros.

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du Budget supplémentaire 2017 à l'émission d'un titre de recette d'un montant de 514 469,37 euros imputé en recette d'équipement sur la nature 1068 «Autres Réserves ».

Le reliquat de 190 104,06 euros est reporté au compte 002 au budget supplémentaire 2017 en section de fonctionnement.

Article 3 :

Sont approuvés, comme suit, les résultats de l'exercice 2016 pour les budgets annexes de l'assainissement, du Crématorium et des Opérations d'aménagement.

Assainissement :

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 5 558 858,76 euros, qui sera reporté au compte 002 au budget supplémentaire 2017.

La section d'investissement présente un excédent de clôture de 2 347 035,85 euros, qui sera reporté au compte 001 au budget supplémentaire 2017

Crématorium :

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 2 191 245,80 euros, qui sera reporté au compte 002 au budget supplémentaire 2017.

La section d'investissement présente un excédent de clôture de 1 209 532,77 euros, qui sera reporté au compte 001 au budget supplémentaire 2017

Opérations d'aménagement :

La section de fonctionnement présente un déficit de clôture de 1 325 315,27 euros, qui sera reporté au compte 002 au budget supplémentaire 2017.

La section d'investissement présente un excédent de clôture de 1 013 322,76 euros, qui sera reporté au compte 001 au budget supplémentaire 2017

Présents	112
Représentés	28
Voix Pour	125
Voix Contre	0
Abstentions	15

Adoptée

Signé le 6 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

Se sont abstenus :

René AMODRU - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Jacques BESNAÏNOU -
Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Bernard
MARANDAT - Jeanne MARTI - Marcel MAUNIER - Stéphane RAVIER - Jocelyne TRANI

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC

Signé le 6 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017